



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/46/3
TD/B/WP/117
5 août 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-sixième session
Genève, 18 octobre 1999
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé analytique

La section I du rapport donne un aperçu des activités menées en 1998 et présente l'évolution des apports effectifs et de la mobilisation des ressources. Les apports effectifs ont globalement diminué en 1998 de 7 % par rapport à leur niveau de 1997, pour atteindre un peu moins de 22 millions de dollars É.-U. Sur ce montant, la part attribuée aux pays les moins avancés - moins de 37 % - s'inscrit également en léger recul par rapport à l'année précédente. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale ont augmenté en 1998, d'où un accroissement des activités cette année. La répartition par programme des activités de coopération technique de la CNUCED est restée sensiblement la même, mais les écarts entre régions se sont aggravés, l'Amérique latine et les Caraïbes totalisant moins de 5 % des activités. La coopération avec d'autres organisations a continué de se développer de manière satisfaisante. La section II étudie les activités menées dans les pays en développement. La section III traite de la coopération avec d'autres organes et organismes d'exécution dans le domaine de la coopération technique, et de la participation de la CNUCED aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. La section IV examine l'utilisation des capacités des pays en développement dans les activités de coopération technique menées par la CNUCED. La section V aborde la question de la viabilité financière de divers programmes de coopération technique. La section VI avance quelques propositions tendant à simplifier le plan triennal à horizon mobile de coopération technique. Enfin, le rapport donne des informations sur l'évaluation des programmes de coopération technique mis en oeuvre en 1998. L'annexe I propose un bilan par programme des activités entreprises en 1998, et l'annexe II donne des statistiques sur la coopération technique de la CNUCED.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragrapes</u>
Introduction	1 - 2
I. Aperçu des activités menées en 1998	3 - 17
II. Activités en faveur des pays les moins avancés	18 - 23
III. Partenariats avec d'autres organisations	24 - 28
IV. Utilisation des capacités des pays en développement	29 - 37
V. Viabilité financière de certains programmes de coopération technique	38 - 40
VI. Plan à horizon mobile de trois ans	41 - 46
VII. Questions diverses	47 - 51

Tableaux

	<u>Page</u>
1. Évolution des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED et sources de financement, 1990-1998	3
2. Dépenses de coopération technique, 1993-1998 : PMA et répartition par région et par division	4
3. Activités de coopération technique par division ou programme, 1998 : dépenses au 31 décembre 1998	6
4. Contributions de fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, 1992-1998	9
5. Contributions versées ou annoncées en faveur du fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés	11
6. Contrats d'engagement de personnel au titre de projets, par nationalité	15

Figures

1. Dépenses par région, 1998	5
2. Dépenses par source de financement, 1998	8

INTRODUCTION

1. Le présent rapport vise à faciliter l'examen annuel des activités de coopération technique de la CNUCED par le Conseil du commerce et du développement, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 107 du "Partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378/Rev.1) adopté à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

2. Ce rapport sera également présenté au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme aux fins de son examen des activités de coopération technique menées par la CNUCED en 1998. Le Conseil sera saisi des résultats de l'examen auquel aura procédé le Groupe de travail.

I. APERÇU DES ACTIVITÉS MENÉES EN 1998

A. Tendances observées en matière de coopération technique

3. En 1998, les dépenses totales de coopération technique de la CNUCED, toutes sources confondues, se sont chiffrées à 21,8 millions de dollars, soit une baisse de 7 % environ par rapport à l'année précédente. Globalement, le niveau des dépenses annuelles en valeur nominale s'est maintenu dans les années 90 aux alentours de 20-24 millions de dollars. Les financements assurés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les fonds d'affectation spéciale ont diminué en 1998 dans des proportions à peu près analogues (voir tableau 1).

Tableau 1

Évolution des dépenses totales de coopération technique de la CNUCED
et sources de financement, 1990-1998
(En millions de dollars des États-Unis)

Source	1990	1994	1995	1996	1997	1998
PNUD	17,4	10,8	7,8	6,1	6,8	6,0
Fonds d'affectation spéciale	3,6	10,0	13,4	15,8	16,1	15,2
Programme ordinaire	0,6	0,5	0,8	0,5	0,4	0,6
Total	21,6	21,3	22,0	22,4	23,3	21,8

Tableau 2

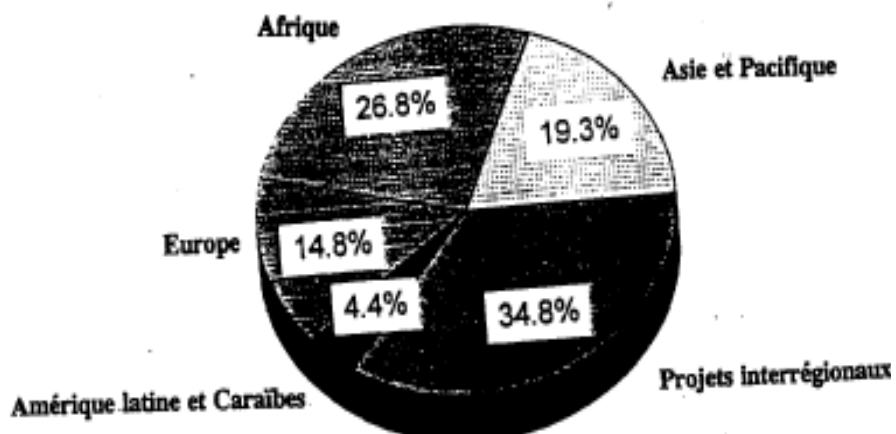
Dépenses de coopération technique, 1995-1998 : PMA et répartition par région et par division
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	1995	1996	%	1997	%	1998	%
TOTAL	21 953	22 440		23 289		21 833	
PMA, total	6 018	6 988	31,1	9 417	40,4	8 212	37,6
Par région :							
- Afrique	5 232	5 724	25,5	7 839	33,7	5 864	26,9
- Asie et Pacifique	3 157	2 788	12,4	3 905	16,8	4 208	19,3
- Amérique latine et Caraïbes	2 512	1 978	8,8	1 407	6,0	953	4,4
- Europe	2 949	3 421	15,2	2 526	10,8	3 227	14,8
- Projets interrégionaux	8 103	8 529	38,0	7 626	32,7	7 606	34,8
Par division :							
- Mondialisation et stratégies de développement	2 590	2 889		3 442		3 070	
- Commerce international des biens et services, et des produits de base	2 653	3 008		2 955		2 968	
- Investissement, technologie et développement des entreprises	2 180	2 812		2 859		2 918	
- Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale	11 528	12 536		12 981		11 377	
- Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et pays en développement insulaires	427	163		491		432	
- Direction exécutive et gestion, et services d'appui	2 570	1 032		562		1 067	

4. On trouvera au tableau 2 des renseignements concernant les dépenses consacrées aux pays les moins avancés (PMA) et la répartition des dépenses par région et par programme pour la période 1995-1998. La part des PMA dans les dépenses totales de coopération technique en 1998 s'est élevée à 37,6 %, contre environ 40 % en 1997.

5. La figure 1 indique la répartition des dépenses par région. En valeur absolue, la part revenant à l'Afrique et celle de l'Amérique latine et des Caraïbes ont diminué en 1998, la part de cette dernière région descendant à moins de 5 %. Les activités menées en Asie et dans le Pacifique et dans les pays en transition d'Europe orientale se sont inscrites en hausse. La part des projets interrégionaux dans les dépenses totales a augmenté en 1998 par rapport à 1997.

Figure 1 : Dépenses par région, 1998



6. Le tableau 3 présente les dépenses engagées en 1998 par programme, en fonction de la structure actuelle du secrétariat. La Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale, comme les années précédentes, est à l'origine de la plus grande partie des activités de coopération technique réalisées par la CNUCED, avec 52,1 % des dépenses totales de coopération technique engagées en 1998. Les trois autres divisions - la Division du commerce international des biens et services et des produits de base, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement, et la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises - sont entrées respectivement pour 13,6 %, 14,1 % et 13,4 % dans le total des dépenses. Les 6,9 % restants sont imputables au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés et aux activités à mettre au compte de l'ensemble du secrétariat (4,9 % allant à la direction exécutive et à la gestion).

7. Le programme de réforme et d'automatisation des douanes (SYDONIA) a représenté 47 % environ des activités de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale en 1998, le total des dépenses atteignant environ 11 millions de dollars. Ce programme, qui continue de faire l'objet d'une large demande de la part des pays bénéficiaires potentiels, est soutenu par un large éventail de donateurs. Plusieurs projets de réforme et d'automatisation des douanes ont été lancés en 1998. Les autres activités importantes de la Division ont notamment concerné, comme les années précédentes, la compétitivité commerciale des petites et moyennes entreprises (activités du réseau mondial de pôles commerciaux), la mise au point et l'exécution du programme de système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), le programme TRAINMAR et le programme TRAINFORTRADE.

Tableau 3

Activités de coopération technique par division ou programme, 1998 : dépenses au 31 décembre 1998
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Division	1998				
	PNUD (1)	Fonds d'affectation spéciale (2)	Programme ordinaire (3)	Total (1+2+3)	%
Mondialisation et stratégies de développement : Total	1 008	2 062	-	3 070	14,1
Politiques macroéconomiques et politiques de développement	23	324	-	347	1,6
Mondialisation, développement et gestion de la dette	786	1 711	-	2 497	11,4
<i>dont : Programme SYGADE</i>	753	1 613	-	2 365	10,8
Programmes spéciaux	199	27	-	227	1,0
Commerce international des biens et services et des produits de base : Total	1 133	1 836	-	2 968	13,6
Analyse commerciale et questions systémiques					
Produits de base	930	1 091	-	2 022	9,3
Commerce, environnement et développement	57	96	-	153	0,7
Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs	152	308	-	460	2,1
	-7	340	-	334	1,5
Investissement, technologie et développement des entreprises : Total	418	2 500	-	2 919	13,4
Investissement international, sociétés transnationales et flux de technologie	57	734	-	790	3,6
Politiques nationales relatives à l'innovation et à l'investissement	255	541	-	796	3,6
Développement des entreprises	107	1 226	-	1 332	6,1
Infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale : Total	3 245	8 132	-	11 377	52,1
Infrastructure commerciale	2 364	6 554	-	8 918	40,8
<i>dont : - Transports</i>	745	2 845	-	3 590	16,4
- SYDONIA	1 619	3 558	-	5 328	24,4
Facilitation du commerce	22	223	-	245	1,1
Services pour le développement	617	822	-	1 440	6,6
<i>dont : - TRAINMAR</i>	-	345	-	345	1,6
- TRAINFORTRADE	617	263	-	881	4,0
Programme relatif aux pôles commerciaux	242	532	-	774	3,5
PMA : Total	25	407	-	432	2,0
Direction exécutive et gestion : Total	169	286	611	1 067	4,9
TOTAL GÉNÉRAL	5 998	15 224	611	21 833	100

8. La coopération technique de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base a continué d'être axée sur le renforcement des capacités commerciales des pays en développement, l'octroi d'une aide dans l'analyse des questions touchant au système commercial international, la formation et la valorisation des ressources humaines et l'information commerciale. La plupart de ces activités se rapportent à l'aide apportée aux pays dans la mise en oeuvre de quelques-uns des résultats du Cycle d'Uruguay. Un certain nombre de pays, dont l'Algérie, le Bélarus, le Cambodge, la Chine, la Fédération de Russie, la Jordanie, le Kazakhstan, le Népal, le Soudan et le Viet Nam, ont reçu une aide en 1998 dans le cadre de la procédure d'accession à l'OMC. La Division a poursuivi la diffusion de la base de données sur CD-ROM concernant les mesures de réglementation commerciale.

9. Les travaux menés dans le secteur des produits de base ont continué de porter sur des questions telles que les conseils et la formation en matière de gestion des risques liés aux prix des produits de base, la promotion de bourses de produits dans les pays en développement et la gestion durable des ressources naturelles. Une aide accrue a été fournie en 1998 pour les problèmes d'environnement et de concurrence liés au commerce.

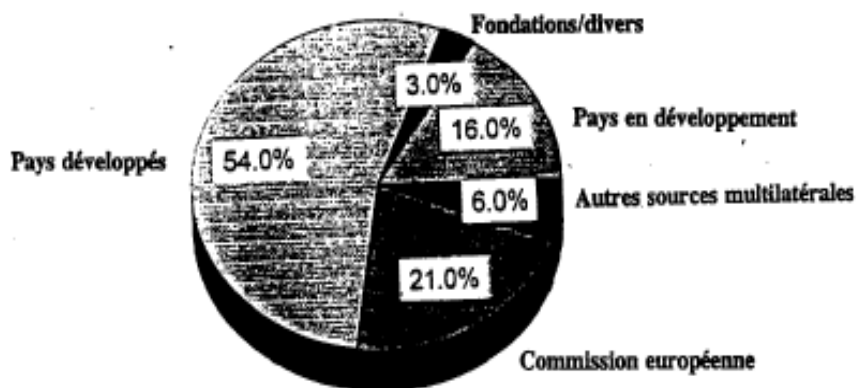
10. L'appui en matière de gestion de la dette, y compris les activités liées à la promotion et à l'installation du programme SYGADE (Système de gestion et d'analyse de la dette), continue de constituer l'essentiel des activités de coopération technique de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement. En 1998, il a de nouveau représenté pas moins de 81 % de ces activités, soit 11,4 % de l'ensemble des activités de coopération technique de la CNUCED pour l'exercice. Les activités menées au titre de ce programme, qui continuent d'être largement soutenues tant par les bénéficiaires que par les donateurs, ont été centrées sur l'installation de la SYGADE 5.0 dans huit pays, dont certains ont reçu au second semestre 1998 la version 5.1, qui offre de nouvelles fonctionnalités liées aux fonctions analytiques de la gestion de la dette.

11. Parmi les autres activités menées par la Division en 1998, des travaux ont notamment été consacrés à un système mondial d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, aux investissements de portefeuille et à la coordination de l'aide au peuple palestinien pour les questions monétaires et financières internationales et l'intégration par le développement.

12. Comme en 1997, les activités de coopération technique de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises en 1998 ont été exécutées dans le cadre de trois sous-programmes : investissement international, sociétés transnationales et flux de technologie (27,1 % des activités), politiques nationales relatives à l'innovation et à l'investissement (27,3 %) et développement des entreprises (45,6 %). Les activités engagées au titre du premier élément incluent notamment les travaux consacrés par la Division à l'élaboration du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, aux liens entre investissement étranger direct et commerce des services, ainsi qu'à la recherche et à l'analyse des incidences pour le développement des questions liées à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement.

13. Dans le cadre du deuxième volet, relatif aux politiques nationales en matière d'innovation et d'investissement, la CNUCED a continué en 1998 d'aider les pays désireux d'attirer des investisseurs étrangers en offrant une formation et des conseils sur des questions précises relatives à l'investissement (le cadre réglementaire par exemple), et a procédé à des examens de politique générale concernant l'investissement ainsi que la technologie et l'innovation. Des éléments du programme FORINVEST ont été mis en oeuvre dans les pays suivants : Albanie, Bangladesh, Bolivie, Gambie, Inde, Soudan, Ouganda, ainsi que dans les territoires palestiniens. Des éléments d'autres sous-programmes comme TRANSACT, STAMP et des examens

Figure 2 : Dépenses par source de financement, 1998



des politiques scientifique, technologique et de l'innovation ont été mis en oeuvre dans d'autres pays. En matière de développement des entreprises, les activités ont continué d'être axées en 1998 sur l'expansion du programme EMPRETEC visant à promouvoir l'esprit d'entreprise et à favoriser les relations entre PME et entreprises étrangères. L'aide dispensée dans le domaine de la comptabilité a consisté à former le personnel d'entreprises publiques et privées, notamment dans les pays à économie en voie de transition, à l'application de règles et de normes de vérification des comptes rigoureuses conformément aux principes comptables acceptés sur le plan international. Pour créer un contexte favorable à l'adoption de la législation comptable type, plusieurs ateliers de comptabilité régionaux ont été organisés en 1998 au Brésil, en Égypte et en Thaïlande. Deux cents participants en tout ont assisté à ces ateliers, qui visaient à améliorer la pratique des entreprises en matière de comptabilité et d'information financières destinées aux utilisateurs externes d'états financiers.

B. Tendances en ce qui concerne la mobilisation des ressources

14. Le financement des activités de coopération technique de la CNUCED continue d'être assuré par trois sources principales : les fonds d'affectation spéciale, le PNUD et le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU. L'inversion de la tendance à la baisse de la part financée par le PNUD observée l'an dernier ne s'est pas confirmée : la contribution du PNUD s'est à nouveau réduite en 1998, n'atteignant que 6 millions de dollars.

15. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale proviennent de dons libres des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des fondations. Le tableau 4 (voir également l'annexe II pour la liste complète des contributeurs) montre l'évolution des contributions aux fonds d'affectation spéciale par catégorie au cours des dernières années. Plus de 40 gouvernements et quelque 20 organisations ont versé des contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en 1998. Environ 54 % des contributions ont été versées par des pays développés.

Tableau 4

Contributions de fonds d'affectation spéciale de la CNUCED (1992-1998) a/
 (En dollars des États-Unis)

Catégorie	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	% du total
Contributions de pays développés <i>dont : experts associés</i>	8 252 (784)	7 856 (632)	10 860 (536)	10 906 (672)	12 732 (518)	5 991 (873)	9 373	(54 %)
Pays en développement - contributions générales	42	174	190	218	1 012	996	624	(4 %)
Pays en développement - financement autonome <u>b/</u>	396	990	2 686	2 096	2 229	1 092	2 070	(12 %)
Commission européenne	1 595	444	1 780	4 123	5 634	3 821	3 527	(21 %)
Autres contributions multilatérales <u>c/</u>	-	408	888	297	272	905	1 055	(6 %)
Fondations/divers	130	249	195	243	135	464	557	(3 %)
TOTAL	10 415	10 121	16 599	17 883	22 014	13 270	17 207	

a/ Non compris les contributions au titre de la participation aux coûts versées par l'intermédiaire du PNUD.

b/ Pour des activités exécutées sur leur propre territoire, financées par des ressources publiques ou à l'aide de prêts de la Banque mondiale et de banques régionales de développement.

c/ Banque mondiale, ONU, FAO, OCDE, PNUE et ONUDI.

16. En 1998, les contributions de fonds d'affectation spéciale ont totalisé 17,2 millions de dollars - contre seulement 13,3 millions de dollars en 1997 - mais elles restent globalement inférieures au niveau record de 22 millions de dollars atteint en 1996. Le gros des contributions provient toujours d'un petit nombre de pays donateurs, et il est souhaitable, pour des raisons évidentes de planification, de diversifier le plus possible les sources de financement, de sorte que le niveau des contributions puisse être maintenu tout en réduisant au minimum les risques de variation.

17. La part des pays en développement dans le financement de la coopération technique de la CNUCED a atteint en 1998 16 % du total (2,7 millions de dollars). Ces contributions ont pris la forme, soit d'une aide de caractère général en faveur d'autres pays en développement, soit d'accords d'autofinancement prévoyant la fourniture de services déterminés (programme SYDONIA par exemple) par la CNUCED dans le pays contributeur. Ces services sont généralement financés sur le produit des prêts ou dons consentis par la Banque mondiale ou les banques de développement régionales.

II. ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS

18. Conformément à la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil en 1997, la priorité est donnée aux pays les moins avancés (PMA). En valeur globale, environ 37 % de l'ensemble des activités ont été menées en faveur des PMA (voir annexe II, tableau 4). Les descriptifs de programmes figurant à l'annexe I (TD/B/46/3/Add.1 - TD/B/WP/117/Add.1) donnent des informations à ce sujet.

19. Le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA a atteint l'objectif fixé en 1997 en recueillant un montant de contributions de 5 millions de dollars É.-U. Le tableau 5 donne des renseignements sur l'origine des contributions et sur l'attribution des montants "réservés" et "non réservés".

20. La CNUCED a par ailleurs participé aux travaux de suivi du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales et liées au commerce, adopté par l'OMC à sa réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés en octobre 1997, et approuvé ultérieurement par le Conseil du commerce et du développement, en 1998.

21. La CNUCED a joué un rôle actif dans le processus préparatoire engagé en vue de la Réunion de haut niveau, ainsi que dans la conception du Cadre intégré, en coopération avec les cinq organismes principaux (le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC).

22. En 1997 et 1998, la CNUCED a aidé plusieurs PMA (dont le Cambodge, les îles Salomon et Vanuatu) à établir leur évaluation des besoins au titre du Cadre intégré. Au cours de la même période, elle a élaboré, conjointement avec les autres organismes, les réponses intégrées concernant ces besoins. Au début de 1999, des réponses intégrées avaient été élaborées pour 40 des 48 PMA. Concernant l'étape suivante du Cadre intégré, à savoir la tenue de tables rondes dans les pays, la CNUCED a envoyé des missions en Gambie, en Haïti et au Soudan pour aider ces pays. Elle a participé à la réunion sur le commerce organisée par l'Ouganda en décembre 1998.

23. Un aspect important du Cadre intégré a trait à la coordination interorganisations. Cette tâche est menée au quotidien, mais relève officiellement du Groupe de travail interorganisations, constitué de représentants des six organismes principaux. La CNUCED a assisté à toutes

les réunions du Groupe de travail (au nombre de 15 en 1997-1998, dont 10 ont eu lieu avant la Réunion de haut niveau). En 1999, la CNUCED a secondé dans ses travaux un économiste hors classe rattaché à l'unité administrative du Cadre intégré, pour aider à accélérer le processus.

Tableau 5

Contributions versées ou annoncées en faveur du Fonds d'affectation spéciale
pour les pays les moins avancés,
(En dollars des États-Unis, au mois de juin 1999)

Contributions			Ressources allouées	
Pays	Montant annoncé	Montant reçu	Montant réservé	Montant non réservé (INT/97/A09)
Chine	100 000			100 000
Chypre		3 000 (1997)		3 000
Finlande		181 580 (1998) 388 825 (1998)	Guides de l'investissement dans les PMA (194 412)	181 580 194 412
France		251 699 (1997) 251 295 (1998)	- CAPAS (Djibouti, Mali, Zambie) (1997 : 82 781) - Activités à Madagascar (1997 : 84 459) - Activités à Haïti : négociations pour l'entrée dans la CARICOM (1998 : 30 000) - Activités à Vanuatu : (1998) (a) création d'un pôle commercial (30 000) (b) investissement (30 000) (c) cartographie des risques (8 495) - Guides de l'investissement (152 800) - Programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) (1997 : 84 459)	
Ghana		50 000 (1997)		50 000
Inde		100 000 (1997)		100 000
Irlande		199 444 (1997)	JITAP : 70 000 (1998) 68 500 (1999)	199 444
Norvège		585 000 (1997) 704 515 (1998) ^a	- SYGADE (1997 : 112 500; 1998 : 112 500) - Cadre multilatéral pour l'investissement (1997 : 112 500; 1998 : 25 000) - TRAINFORTRADE (1997 : 75 000) - Rapport sur l'investissement dans le monde (1998 : 50 000) - Guides sur l'investissement dans les PMA (1998 : 100 000) - Création de capacités dans les PMA en vue d'attirer les investissements étrangers au moyen de fonds communs (1998 : 133 000) - Initiative Biotrade (1997 : 50 000; 1998 : 50 000) - Politiques de la concurrence (125 000)	109 015 (1998)
Pays-Bas		956 410 (1997)	Suivi et mise en oeuvre des mesures adoptées en faveur des PMA par les principales conférences mondiales (956 410)	
Portugal		100 000	TRAINMAR, pays africains lusophones (20 000)	80 000

Contributions			Ressources allouées	
Pays	Montant annoncé	Montant reçu	Montant réservé	Montant non réservé (INT/97/A09)
République de Corée		100 000 (1997)		100 000
Suède		165 013 (1997)	Activités relatives à quatre PMA (Bénin, Burkina Faso, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) dans le cadre du JITAP (165 013)	
Suisse		1 000 000 (1998)	- Participation des PMA à la réunion mondiale SYDONIA (Manille, mars 1998) (164 000) - JITAP (Ouganda) (440 000)	
Total	100 000	5 036 781	3 526 829	1 117 451

a/ Dont 1 144 dollars et 7 871 dollars transférés d'autres projets.

III. PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

24. La CNUCED travaille en étroite concertation avec le PNUD, le CCI et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, la Banque mondiale, l'OMC, le FMI, les commissions économiques régionales et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement de l'ONU, la FAO, l'ONUDI, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Elle collabore avec un grand nombre d'organisations de coopération économique, dont l'OCDE et des groupements régionaux d'intégration de pays en développement, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'annexe I au présent rapport (TD/B/46/3/Add.1 - TD/B/WP/117/Add.1) donne des informations sur les activités réalisées en coopération avec ces organisations.

25. On signalera en particulier :

- a) Le lancement du Fonds commun d'affectation spéciale, pour appuyer la mise en oeuvre du Programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP), et aider au suivi du Cadre intégré, domaine dans lequel la coopération entre le CCI et l'OMC s'est notablement intensifiée.
- b) Une coopération accrue avec le PNUD, l'ONUDI et le PNUE, qui s'est intensifiée à la suite de la signature d'un mémorandum d'accord avec ces organismes (le rapport du Secrétaire général de la CNUCED présenté l'an dernier (TD/B/45/6) donne une analyse détaillée des objectifs de cette coopération); et
- c) La poursuite du développement de la coopération avec les cinq commissions régionales de l'ONU.

26. Le programme relatif à l'impact de la mondialisation sur le développement humain durable, exécuté par la CNUCED et le PNUD, aide un groupe de pays à faible revenu à élaborer les outils directifs et institutionnels nécessaires à une bonne intégration. L'objectif est de créer localement les capacités permettant d'exploiter les débouchés et de minimiser les risques.

Les facteurs qui freinent l'intégration économique sont notamment : des lacunes dans les capacités humaines et institutionnelles; le manque de clarté et de cohérence des politiques intérieures; et l'inadéquation des informations sur lesquelles se fonder pour la prise des décisions. Il est prévu de donner aux pays participant au programme les moyens de suivre l'application des politiques et d'évaluer l'impact des changements de politique sur le développement humain durable.

27. Le Service des ressources mondiales mettra en relation les divisions compétentes de la CNUCED et du PNUD et jettera les bases d'une coopération plus étendue avec d'autres organisations, le monde universitaire, le secteur privé et la société civile. Au plan international, ce programme aura également pour objet d'identifier et de mettre en commun les meilleures pratiques observées en matière de développement humain dans les différents pays; de surveiller l'évolution de la croissance économique et de la pauvreté; de faciliter la coordination entre les programmes d'aide technique se rattachant à la mondialisation; d'aider à la constitution d'un réseau d'universités, de groupes de réflexion sur les politiques, d'écoles de commerce et d'administration et d'autres groupes, chargé de conseiller le secteur privé et le gouvernement des pays participants; et de diffuser au moyen d'ateliers et de séminaires l'expérience acquise par ces pays dans le domaine des politiques.

28. La CNUCED participe au Groupe des Nations Unies pour le développement, qui est réuni régulièrement par l'Administrateur du PNUD. On se souviendra peut-être que dans sa résolution 53/192 intitulée "Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies", adoptée le 1er décembre 1998, l'Assemblée générale a notamment souligné qu'il faut assurer la participation pleine et active des fonds et programmes et des institutions spécialisées du système des Nations Unies à la préparation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, instrument de planification regroupant des domaines d'action communs à un certain nombre de programmes de façon à répondre aux priorités et aux besoins des pays en matière de développement. Le Plan-cadre sert par ailleurs de point de départ à l'élaboration des différents programmes de pays des fonds et des programmes des Nations Unies de manière intégrée, complémentaire et cohérente. La CNUCED et un certain nombre d'autres institutions spécialisées et programmes des Nations Unies ne disposant pas d'une présence locale permanente à l'échelon des pays, le Groupe pour le développement est en train de définir les modalités d'une participation plus active de ces institutions et programmes à ce processus, y compris en ce qui concerne l'élaboration du bilan commun de pays.

IV. UTILISATION DES CAPACITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

29. Le Conseil, dans sa décision 455 (XLV), a prié instamment le secrétariat d'utiliser le plus possible les capacités des pays en développement, s'agissant notamment des compétences locales et régionales, dans l'exécution des activités de coopération technique. Les paragraphes à suivre donnent des renseignements généraux sur la question en partant de données sur les contrats d'engagement de personnel pour 1997 et 1998.

30. Les grands principes régissant la politique du personnel de l'ONU, y compris en matière de recrutement, sont exposés à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, selon lequel la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en prenant dûment en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible. La politique de recrutement du personnel engagé au titre de projets pour des activités de coopération technique repose sur les mêmes principes et est subordonnée aux mêmes critères. Ces principes sont applicables à l'ensemble du système des Nations Unies; ils régissent non seulement les pratiques de recrutement de la CNUCED, mais aussi celles de tous les organes d'exécution du système.

31. Pour répondre aux multiples besoins des pays en développement, la CNUCED recrute du personnel de projet au titre de nombreuses catégories, y compris les suivantes : a) administrateurs de projets recrutés sur le plan international; b) agents de projets recrutés sur le plan national; c) Volontaires des Nations Unies; d) experts associés; et e) personnel d'appui. Chacune de ces catégories a sa propre procédure administrative et des incidences financières spécifiques, est engagée au titre de contrats différents et est tenue à des responsabilités différentes. Tout personnel affecté à des projets est censé apporter des compétences spécifiques en complément des contributions régulièrement apportées aux projets par le gouvernement concerné, afin de renforcer l'autonomie des institutions de l'État mentionnées dans le descriptif de projet ou le cahier des charges.

32. À la CNUCED, la responsabilité technique et administrative de toutes les catégories de personnel de projets, y compris en matière de recrutement, incombe à la division technique concernée et au Service de la gestion des ressources. Le processus de recrutement commence par une recherche sur la liste pertinente, sur la base d'une description de poste approuvée et selon les délais fixés dans le plan de travail du descriptif de projet. La recherche s'étend généralement à des candidats internationaux, indépendamment de leur nationalité, parmi lesquels les mieux qualifiés sont proposés au gouvernement, qui prend la décision finale quant au candidat le plus apte. Le ou la candidat(e) retenu(e) par le gouvernement est généralement recruté(e), à moins qu'il ou elle ne soit plus disponible.

33. Pour recruter du personnel de coopération technique rapidement et efficacement, la CNUCED tient une liste exhaustive et actualisée de candidats. Elle a toujours entretenu de bonnes relations avec les services de recrutement nationaux et les autres sources de recrutement sur le plan national, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, ce qui lui permet d'enrichir et de mettre à jour sa liste. La CNUCED a l'intention de solliciter le concours d'organismes de recrutement publics et privés des pays en développement pour l'aider à concevoir une liste couvrant une aire géographique plus étendue.

34. Le recrutement de personnel au titre de projets par la CNUCED s'opère sur la base de descriptions de poste détaillées, qui sont établies en relation avec les descriptifs de projet et affinées le cas échéant. Elles sont

approuvées en même temps que le descriptif de projet, pour un projet déterminé, par le gouvernement et l'organisme de financement concernés. Ces descriptions de poste sont relativement précises quant au niveau et à la nature des tâches à exécuter. Les critères de qualification et les normes de compétence sont les mêmes pour le recrutement de l'ensemble des catégories de personnel de projet indépendamment de la nationalité.

35. Le nombre de contrats attribués à des experts originaires de pays développés peut s'avérer trompeur à première vue si on ne le replace pas dans son contexte propre. La concentration des experts dans un petit nombre de pays développés (voir tableau 6) résulte du degré de spécialisation et du caractère technique de certaines des activités de coopération technique menées par la CNUCED. Par exemple, le SYGADE et le SYDONIA sont des programmes très évolués qui supposent de former des ressortissants au maniement de logiciels informatiques hautement spécialisés. Quelques progrès ont été faits au cours des dernières années et dans certains cas, du personnel formé dans certains pays a été recruté pour de courtes périodes afin de mettre ses compétences nouvellement acquises au service de pays de la même région. Ce type de recrutement doit être réalisé avec la plus grande prudence, car le recours régulier à ces experts peut aboutir à ce qu'ils quittent définitivement le service de leur gouvernement, où ils sont tout aussi indispensables.

Tableau 6

Contrats d'engagement de personnel au titre de projets, par nationalité

Pays	1997			1998		
	Nombre de contrats	Pourcentage		Nombre de contrats	Pourcentage	
		Nombre total de contrats (523)	Ensemble des pays développés (313)		Nombre total de contrats (514)	Ensemble des pays développés (324)
Royaume-Uni	76	14,5	24,3	84	16,3	26,0
France	58	11,1	18,5	72	14,0	22,2
États-Unis	35	6,7	11,2	32	6,2	9,8
Italie	10	1,9	3,2	19	3,7	5,9
Belgique	19	3,6	6,1	16	3,1	4,9
Canada	21	4,0	6,7	16	3,1	4,9
Irlande	3	0,5	0,9	11	2,1	3,4
Suisse	8	1,5	2,6	11	2,1	3,4
<i>Total pour ces 8 pays</i>	230	44,0	73,5	261	51,0	80,1
Ensemble des pays développés	313	59,8	100,0	324	63,0	100,0
Reste du monde	210	40,2	-	190	37,0	-
Total	523			514		

36. Ces observations préliminaires étant faites, on voit que le recrutement d'experts et de consultants s'est concentré dans un petit nombre de pays développés parce que le marché de ces pays offrait les meilleures possibilités de recruter rapidement des experts correspondant au profil recherché. Des efforts ont été faits pour recruter dans d'autres pays et régions, mais ce type de recrutement s'est révélé lent et difficile car plusieurs pays appliquent des procédures spéciales pour la libération de leurs employés, en particulier lorsqu'il s'agit de spécialistes, lesquels occupent généralement des postes importants, et dont le détachement nécessite une autorisation spéciale. Il s'est également avéré difficile de recruter dans les pays en développement du fait de l'absence de candidats ayant les qualifications voulues. De fait, si les marchés où a lieu l'essentiel des recrutements sont caractérisés par une offre abondante d'experts aptes et disponibles, cette abondance fait généralement défaut au marché d'autres pays ou régions, ce qui limite l'offre de compétences ou de qualifications spécialisées et rend plus difficile la sélection des experts. Il convient de garder à l'esprit que les programmes de coopération technique de la CNUCED reposent la plupart du temps sur des missions de consultants de courte durée, bien plus que sur des nominations à long terme, et que les recrutements sont généralement plus urgents dans le premier cas que dans le second. Il ne faut pas perdre de vue non plus que le recrutement de personnel de projet par la CNUCED est dicté par le besoin de certaines qualités minimum acceptables qui sont nécessaires à la bonne exécution des tâches et à la réalisation des objectifs fixés.

37. En fin de compte, il a été délivré en 1998 au titre du programme de coopération technique, 514 contrats en tout à des experts de toutes les régions du monde. La tendance en matière de recrutement, comme les années précédentes, est conforme aux observations faites plus haut. On constate une forte concentration du recrutement dans les pays développés, auxquels sont allés 63 % de l'ensemble des contrats offerts en 1998. Huit pays (Belgique, Canada, États-Unis, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suisse) ont obtenu 51 % de l'ensemble des contrats et pas moins de 80 % des contrats attribués à l'ensemble des pays développés. Le reste du monde a représenté 37 % de l'ensemble des contrats. Ces chiffres ne sont guère différents de ceux de 1997, où les consultants ou experts originaires de pays développés représentaient 59,8 % de l'ensemble, dont 73,5 % allant aux huit pays susmentionnés, soit 44 % du nombre total de contrats. En 1997, le reste du monde avait obtenu 40,2 % des contrats, soit presque l'équivalent de la part des huit pays développés.

V. VIABILITÉ FINANCIÈRE DE CERTAINS PROGRAMMES DE COOPÉRATION TECHNIQUE

38. Conformément au paragraphe 13 de la décision 455 (XLV) du Conseil du commerce et du développement, le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme a, à sa trente-troisième session, en janvier 1999, examiné des propositions concernant le recouvrement partiel des coûts de certains programmes de coopération technique de la CNUCED (programmes DIAM, SYDONIA et SYGADE). Le Groupe de travail a estimé que la viabilité financière des trois programmes devait être assurée au moyen : a) de ressources provenant du budget-programme; b) de ressources au titre de l'appui aux programmes; c) de ressources extrabudgétaires apportées par des donateurs; et d) de redevances annuelles pour la maintenance.

39. Le Groupe de travail a en outre estimé qu'avant d'introduire des redevances annuelles pour la maintenance, il convenait d'en étudier plus avant les modalités exactes. Il a donc prié le secrétariat d'affiner la base de calcul de ces redevances, en procédant à une évaluation pilote des coûts de chaque programme pour déterminer le niveau effectif et la composition des principaux frais encourus par le secrétariat, notamment pour la fourniture de services de maintenance.

40. Les résultats de cette étude ont été communiqués au Conseil du commerce et du développement à sa vingt et unième réunion directive, le 1er juillet 1999, et sont consignés dans le document TD/B/EX(21)/CRP.1. Des renseignements sur les mesures prises par le secrétariat pour appliquer une comptabilité analytique à ces trois programmes sont fournis dans le document susmentionné. Le secrétariat concluait son rapport en soulignant que les données obtenues jusque-là dans le cadre de cette phase pilote n'étaient probablement pas suffisantes pour permettre au Conseil de prendre une décision quant à l'introduction de redevances annuelles pour la maintenance. Le Conseil a décidé par la suite de demander au Groupe de travail d'examiner la question à sa trente-quatrième session sur la base de renseignements actualisés qui lui seraient fournis par le secrétariat, et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante-sixième session, en octobre 1999.

VI. PLAN À HORIZON MOBILE DE TROIS ANS

41. Au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", la Conférence, à sa neuvième session, a invité le Conseil du commerce et du développement à examiner chaque année un plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique.

42. Le premier plan triennal à horizon mobile de coopération technique pour la période 1998-2000 (TD/B/EX/(16)/2) a été établi par le secrétariat vers la fin de 1997. Après examen du Groupe de travail, le Conseil a approuvé le plan à sa seizième réunion directive, le 16 février 1998. Comme suite à une décision adoptée par le Conseil à sa quarante-cinquième session, en octobre 1998 (décision 445 (XLV)), le secrétariat a élaboré le deuxième plan triennal à horizon mobile de coopération technique sous une forme simplifiée pour la période 1999-2001. Le plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1999-2001 (TD/B/WP/112) a été présenté au Groupe de travail à la reprise de sa trente-deuxième session, le 10 décembre 1998. Le Groupe de travail, à sa trente-troisième session, tenue en janvier 1999, a prié le secrétariat de réviser le plan, en tenant compte des observations formulées par les délégations, et de le transmettre au Conseil du commerce et du développement à sa vingtième réunion directive. À la suite de cette demande, le secrétariat a révisé le plan et en a présenté une version simplifiée sous couvert du document TD/B/EX/(20)/3 - TD/B/WP/112/Rev.1, à la vingtième réunion directive du Conseil du commerce et du développement, lequel en a pris note.

43. L'introduction d'un plan triennal a été motivée par la nécessité d'accroître la prévisibilité et la transparence de la coopération technique que mène la CNUCED (voir à ce propos le document TD/B/43/7, publié en août 1996). On estimait que ces travaux profiteraient tant aux bénéficiaires qu'aux donateurs, et amélioreraient les méthodes de travail du secrétariat.

Des plans triennaux faciliteraient la définition des priorités de coopération technique et la mise en évidence des questions nécessitant l'attention et l'intervention du Comité.

44. Les activités menées par le secrétariat dans le cadre de l'établissement des plans n'ont connu jusqu'à présent qu'un succès mitigé. Il apparaît que la quantité de temps et d'énergie consacrée à ces travaux par le secrétariat n'est pas à la mesure des effets bénéfiques que les bénéficiaires en attendaient. Un certain nombre de facteurs altèrent la qualité et la pertinence de l'exercice, compte tenu du contexte particulier dans lequel s'inscrit la coopération technique de la CNUCED, notamment les incertitudes quant aux ressources disponibles et le fait que les services proposés sont fonction de la demande. Il en a résulté une liste de propositions et de stipulations financières n'indiquant aucune priorité et fondée sur les desiderata et les intérêts exprimés par les pays bénéficiaires potentiels.

45. L'aspect positif de la chose est qu'elle a contribué à améliorer la transparence et qu'elle a mis en évidence un décalage sur le plan des ressources entre les disponibilités financières et les besoins. Pour autant, il n'en a pas résulté une meilleure capacité du Conseil à combler ce décalage, ainsi qu'on l'avait attendu.

46. Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat est d'avis que la présentation des plans triennaux à venir devrait être à nouveau simplifiée. En particulier, les renseignements fournis sur les projets en réserve ou envisagés pourraient être limités. Les renseignements sur les activités en cours de réalisation figurent dans le rapport annuel sur la coopération technique. En mettant l'accent sur les activités en projet, on contribuerait à améliorer la transparence pour ce qui est des besoins des bénéficiaires et on faciliterait le dialogue avec les donateurs potentiels sur la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du plan. Le secrétariat est d'avis par ailleurs que l'on devrait attendre que la dixième session de la Conférence ait eu lieu en février 2000 pour élaborer le prochain plan triennal (2000-2002), de façon à y faire apparaître les résultats de la session.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A. Évaluation du programme relatif aux pôles commerciaux

47. Le Conseil du commerce et du développement a décidé, à sa quarante-quatrième session, de procéder à une évaluation approfondie du programme relatif aux pôles commerciaux. Comme suite à cette demande, une équipe d'évaluation indépendante a été chargée par le secrétariat de la CNUCED de réaliser l'étude en question. Le rapport d'évaluation a été soumis pour examen au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme lors de la deuxième partie de sa trente-deuxième session. Le Groupe de travail a tiré de son examen un certain nombre de conclusions générales sur l'orientation future du programme relatif aux pôles commerciaux, qui sont exposées dans les conclusions concertées qu'il a adoptées à sa trente-troisième session (TD/B/WP/115). Dans ces mêmes conclusions concertées, le Groupe de travail a décidé d'inviter le Secrétaire général de la CNUCED à demander aux directeurs et aux clients de pôles commerciaux, en particulier,

de le conseiller sur les "propositions que le secrétariat est appelé à faire quant à l'application des recommandations de l'équipe d'évaluation, ainsi que sur les mesures à prendre pour améliorer l'exécution du programme et en particulier sur l'assistance à fournir aux pôles". Les directeurs et les clients de pôles commerciaux, ainsi que des experts gouvernementaux agissant *ès-qualités* se sont réunis à Genève du 26 au 28 mai 1999 afin d'examiner les propositions du secrétariat. Leurs conclusions ont été soumises pour examen à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement lors de sa quatrième session.

48. Le Groupe de travail a en outre décidé à sa trente-troisième session, au paragraphe 9 de ses conclusions concertées sur l'évaluation approfondies, d'inviter le secrétariat à établir une stratégie concernant les pôles commerciaux et à la lui soumettre pour plus ample examen, en accordant une attention particulière aux conclusions et recommandations du rapport ainsi qu'aux délibérations du Groupe de travail à ce sujet et en faisant des propositions concernant l'applicabilité financière et technique de ces recommandations. Dans le même paragraphe, le Groupe de travail prie également le secrétariat "d'établir un rapport détaillé décrivant toutes les activités qu'il a entreprises pour s'acquitter des divers mandats qui lui ont été confiés depuis la mise en oeuvre du Programme". Cette stratégie et le rapport y relatif ont été soumis au Groupe de travail à sa trente-quatrième session.

B. Programme de la CNUCED relatif à un possible cadre multilatéral pour l'investissement

49. Élaboré par une équipe d'évaluation indépendante extérieure, le rapport d'évaluation sur le programme de la CNUCED relatif à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement ¹ conclut que sur le plan qualitatif, ce programme vient à point nommé et propose une orientation nouvelle dans des domaines où la CNUCED a une réputation établie de longue date et possède une longue expérience. Il est précis dans sa conception et logique dans le choix des activités. La documentation technique est de très bonne facture, tant du point de vue de la qualité que de la présentation. Une orientation plus concrète serait néanmoins souhaitable à l'avenir. Les colloques régionaux ont répondu aux besoins et aux attentes des utilisateurs. De l'avis des participants, des thèmes importants sont abordés, la profondeur d'analyse et le contenu technique des exposés sont satisfaisants, la documentation technique distribuée est pertinente et l'organisation, excellente. Les retombées des colloques régionaux sont généralement positives mais on gagnerait encore à se concentrer sur un nombre moins élevé de thèmes présentant un intérêt particulier pour l'assistance, notamment des questions régionales spécifiques. La conception et l'organisation des séminaires de Genève ont donné satisfaction, même s'ils auraient pu être améliorés en s'attachant à des thèmes spécifiques et en réservant plus de temps aux débats et aux questions. Quant à la coopération entre le secrétariat de la CNUCED et les organisations associées à la coopération ou à l'organisation, en particulier l'OMC et les organisateurs nationaux, elle a été globalement excellente.

¹Des exemplaires de ce rapport d'évaluation peuvent être obtenus auprès du Groupe des programmes, de la planification et de l'évaluation de la CNUCED.

50. En ce qui concerne les aspects quantitatifs, l'évaluation relève un important retard dans la mise en oeuvre par rapport aux objectifs initiaux. Au 30 juin 1999, le projet avait atteint un tiers de l'objectif concernant la documentation technique relative à l'élaboration éventuelle d'un cadre multilatéral pour l'investissement, avec huit documents publiés. Les résultats étaient de 57 % pour les colloques régionaux (avec quatre manifestations organisées), de 60 % pour les séminaires de Genève (trois manifestations organisées) et de 33 % dans le domaine de la formation. Le rapport admet néanmoins que compte tenu des ressources et du temps dont il disposait, le secrétariat a produit un effort remarquable et devrait, moyennant un délai supplémentaire de six mois, être en mesure de mener à bien son programme.

51. Le rapport d'évaluation recommande de mener à bien et de poursuivre le projet relatif à un éventuel cadre multilatéral pour l'investissement, malgré un certain nombre d'insuffisances, car il revêt une grande importance pour la plupart des pays en développement de toutes les régions. Le rapport suggère par ailleurs de réviser le budget global du projet pour tenir compte de son inexécution partielle et de réaffecter des fonds aux domaines prioritaires (finalisation de la documentation technique, organisation de séminaires régionaux et formation intensive). Il recommande en revanche de supprimer les séminaires de Genève sous leur forme actuelle.
